

Conseil Municipal
Commune de Faux-la-Montagne
Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 02/10/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE , Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine Lesnes, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hoezelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil : 11		DELIBERATION	
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 8		Publiée le :	
Représentés : 2		Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 3			
SENS DU VOTE			
Unanimité	Majorité	Rejet	
OUI	Nombre de voix pour : 10		
	Nombre de voix contre : 0		
	Abstention : 0		

DCM 2025/70 : Dons de terrains à la commune par la famille Berby.

Madame la maire informe le conseil municipal que Mesdames Chantal et Christiane Berby souhaitent faire don de plusieurs terrains cadastrés pour 1 €. Ces terrains ont pour une contenance 1ha 62a 27ca :

AC 95 (4278 m²) et AC 96 (4887 m²) Derrière la Chassagne,

AS 99 (2585 m²) Le Dorat, AS 108 (1485 m²) Tras le Mont et AS 113 (2615 m²) Tras le Mont,

BD 24 (417 m²) Les Pougues

Il est précisé que cette donation sera faite sous la forme d'un acte administratif qui sera rédigé par Madame Chemin, MCM Consult, juriste en droit privé/public, conseil en gestion administrative et foncière. L'acte mentionnera que la commune versera 1€ à Madame Chantal Berby.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la donation de la famille Berby et la remercie de cette attention envers la commune. Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

A Faux-la-Montagne, le 24 novembre 2025

La maire
Catherine MOULIN

L'adjoint,
Francis HOEZELLE



